



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2024-B-037

Séance du 12 juin 2024



### DEMANDE D'ETUDE ANCT POUR LES ZONES D'ACTIVITES

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin 2024 à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 8 juin 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Valérie BERTIN, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Didier TERNAT et Alain DETOLLE.

**ETAIENT EXCUSES** : Catherine DEBAENST

**ABSENTS** : Céline COLLET-DUFAYS

**Madame Valérie BERTIN présente le rapport suivant :**

Le développement économique et l'aménagement des zones d'activités est une des compétences majeures de la Communauté de communes Creuse Grand Sud. La communauté de communes Creuse Grand Sud souhaite disposer d'une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de diagnostiquer les fonctionnements des zones, des aménagements urbains et paysagers plus adaptés et incluant les enjeux de transitions écologique, énergétique et numérique (aménagement de qualité, place aux piétons, places aux poids-lourds et super poids-lourds, signalétique plus moderne et plus adaptées aux visiteurs et aux salariés) ainsi que l'optimisation des espaces.

En prenant en compte la réalité territoriale et financière de la Communauté de communes, il s'agit de demander à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) de commander et financer à 100% une mission en 4 phases :

- Phase 1 : étude d'opportunités sur toutes les Zones d'Activités identifiées,
- Phase 2 : étude de faisabilité avec enveloppes prévisionnelles et réponses aux objectifs en tenant compte de l'animation nécessaire,
- Phase 3 : programme d'intervention incluant les modalités pratiques,

- Phase 4 : animation et mise en œuvre.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Présidente à :

- SOLLICITER une mission / étude financée à 100 % auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,

Valérie BERTIN

